



35h rémunérées pour 37h effectives

Par **Julie67220**, le **21/01/2021** à **12:26**

Bonjour je me permets de poser une question :

je suis actuellement salariée en CDI à 35h par semaine (sur mon contrat)

mais en réalité les horaires de présence imposés (9h-12h30 et 14h-18h) nous font réaliser 37,5h par semaine.

mon employeur justifie cette différence car selon lui il s'agit de temps de pause (faire un café, aller aux toilettes, regarder son téléphone...)

À mon sens je réalise 30 minutes de travail par jour qui ne me sont pas rémunérées, car je ne peux pas bénéficier d'une vraie pause (j'ai demandé si je pouvais du coup prendre ces pauses, et m'absenter de mon poste pour bénéficier réellement de ce temps non rémunéré, on m'a répondu que ce n'était pas l'idée...)

Quel est votre avis svp ?

Par **P.M.**, le **21/01/2021** à **12:53**

Bonjour,

Il s'agit en fait de travail dissimulé à votre détriment et des organismes sociaux et si vous arrivez à prouver les horaires qui vous sont imposés, les explications de l'employeurs ne tiendraient pas longtemps devant le Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi...